



**TRAITEMENT CONTRE LA FOURMI INVASIVE
TAPINOMA MAGNUM**

DEMANDE DE SUBVENTION VILLE

à adresser complétée et signée

par mail : environnement@saumur.fr
ou par courrier : Hôtel de Ville - Direction de la Citoyenneté
Service Juridique/Environnement - CS 54030 - 49408 SAUMUR CEDEX

Demander

Nom - prénom :

Domicile :

Tél. :

Email :

Localisation du traitement (adresse habitation) :

.....

Date et signature du demandeur

Modalités d'attribution :
- montant forfaitaire : 50 € / an / habitation
- versement annuel sur une période de 3 ans : 2022, 2023 et 2024
- transmettre avec la demande de subvention : facture acquittée + RIB

